



N° 018D /PM/DIRCAB/CAPPDDRR/25

## TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES DÉCLARATION DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE DÉBAT GÉNÉRAL - 25-29 août 2025

### Préambule

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Chers partenaires, Permettez-moi tout d'abord, au nom de la République Centrafricaine, de vous adresser, Monsieur le Président, nos plus vives félicitations pour votre élection à la présidence de cette Onzième Conférence des États Parties. Votre leadership est un gage de succès pour nos travaux. Nous remercions également le Secrétariat du TCA pour son travail inlassable dans la préparation de cette conférence.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des États d'Afrique.

### Notre engagement indéfectible au TCA

La République Centrafricaine réitère son attachement indéfectible au Traité sur le commerce des armes. Pour un pays comme le nôtre, qui a connu les affres de la violence armée et qui continue de panser ses plaies, le TCA n'est pas un simple instrument diplomatique. Il est un pilier de notre sécurité nationale, un rempart contre la souffrance humaine et une promesse de paix et de stabilité pour notre peuple.

Nous ne sommes ni un pays fabricant, ni un pays exportateur d'armes. Nous sommes, hélas, un pays qui subit de plein fouet les conséquences dévastatrices du commerce illicite et du détournement des armes classiques.

### Les défis des États importateurs et de transit

Chaque arme qui entre illégalement sur notre territoire alimente les conflits, menace la vie de nos citoyens, sape les efforts de développement et met en péril la stabilité de toute la sous-région. C'est pourquoi nous tenons à souligner une réalité qui mérite l'attention de cette assemblée : la situation des États africains importateurs et de transit, particulièrement ceux en situation de conflit ou post-conflit.

### Porosité des frontières

Nos frontières étendues et difficiles à contrôler facilitent les flux illicites d'armes.

### Capacités limitées

Nos moyens techniques et humains pour le contrôle restent insuffisants.

Notre expérience en République Centrafricaine nous a enseigné que la porosité des frontières et les capacités limitées de contrôle national sont les deux principaux vecteurs du trafic d'armes. Le détournement d'armes, que ce soit à partir de stocks nationaux mal sécurisés ou de flux transfrontaliers, est le carburant qui enflamme la violence. Nous saluons à cet égard les travaux du Forum d'échange d'informations sur le détournement (DIEF) et appelons à un partage d'informations plus systématique et à une coopération renforcée pour tracer et endiguer ces flux mortels.

## **Détournement d'armes dans les missions de maintien de la paix**

Monsieur le Président, ma délégation souhaite attirer l'attention sur un défi particulier qui concerne directement notre pays : le détournement d'armes et de munitions au sein des missions multinationales de maintien de la paix. En République Centrafricaine, nous accueillons la MINUSCA, et nous avons constaté que les instruments de la paix peuvent parfois, malgré eux, devenir des sources d'instabilité.

### **Propositions concrètes pour renforcer le TCA**

Pour renforcer réellement le Traité sur le commerce des armes, il est essentiel que les États exportateurs évaluent avec rigueur les conditions spécifiques des missions de maintien de la paix, en tenant compte de l'intensité des conflits, de l'historique des attaques et des capacités de sécurisation sur le terrain. Nous recommandons que le Fonds d'affectation volontaire accorde la priorité aux projets de gestion physique et de sécurisation des stocks d'armes (PSSM) destinés aux contingents engagés dans ces missions. Par ailleurs, la mise en place d'un mécanisme volontaire de rapport sur les pertes significatives d'armes dans le cadre des opérations de paix renforcerait la transparence et la responsabilité collectives. Enfin, il nous apparaît indispensable d'intégrer des modules de formation relatifs au TCA et à la PSSM dans la préparation pré-déploiement des Casques bleus, afin de prévenir tout détournement et d'assurer un usage strictement conforme à l'esprit du Traité.

### **Priorité à l'universalisation**

Le thème de cette conférence, « la priorité à l'universalisation », résonne avec une acuité particulière pour nous. L'efficacité du Traité dépend de son application par le plus grand nombre. Une chaîne n'est jamais plus solide que son maillon le plus faible. Tant que des États de notre région et d'ailleurs resteront en dehors du cadre du TCA, des brèches subsisteront, exploitées par ceux qui profitent du chaos.

Nous appelons donc nos frères et sœurs du continent africain et au-delà qui n'ont pas encore rejoint le Traité à le faire sans plus tarder. L'adhésion au TCA est un acte de responsabilité partagée pour la paix et la sécurité collective. Pour notre part, la République Centrafricaine s'engage à partager son expérience et à œuvrer, dans le cadre de la coopération régionale, pour convaincre les États voisins de l'impératif de cette adhésion.

### **Besoins d'assistance internationale**

Pour que nos engagements se traduisent en actions concrètes, l'assistance internationale et le renforcement des capacités sont essentiels. Les États comme le nôtre ont besoin d'un soutien technique et financier pour :

- Mettre en place de systèmes robustes pour les importations et le transit
- Améliorer de la gestion des stocks d'armes et de munitions
- Former nos forces de sécurité et agents des douanes
- Elaborer un Cadres de collaboration efficaces au niveau national

### **Instruments financiers essentiels**

Le Fonds d'affectation volontaire (VTF) et le programme de parrainage sont des outils indispensables. Ils permettent non seulement de financer des projets cruciaux, mais aussi de garantir la participation de nos experts à ces importantes délibérations. Nous remercions les États donateurs pour leurs contributions et les encourageons à maintenir, voire à augmenter, leur soutien.

### **Renforcement de l'évaluation des risques (Article 7)**

Monsieur le Président, notre expérience nationale nous amène à proposer des améliorations concrètes pour renforcer l'efficacité de l'article 7 du TCA concernant l'évaluation des risques liés aux droits humains :

- Le Développement de critères objectifs et de méthodologies communes pour évaluer les "violations graves" des droits humains, avec des indicateurs précis et des sources d'information fiables.
- La Création d'une base de données sécurisée permettant aux États parties de partager des informations sur les risques de détournement et les violations des droits humains par zone géographique.

- Le Système d'alerte permettant la réévaluation automatique des autorisations d'exportation lorsque de nouvelles informations sur les droits humains sont disponibles.

### **Violence fondée sur le genre - Article 7.4**

Ma délégation souhaite insister sur l'importance de l'article 7, paragraphe 4, concernant la violence fondée sur le sexe. En République Centrafricaine, les femmes et les enfants ont payé un tribut particulièrement lourd à la violence armée. Le lien entre la prolifération des armes et l'augmentation des violences sexuelles est une réalité tragique que nous vivons quotidiennement.

### **Nos recommandations spécifiques :**

Ma délégation recommande l'intégration systématique de la perspective de genre dans toutes les évaluations relatives au transfert d'armes, estimant qu'il s'agit d'une condition essentielle pour répondre aux réalités du terrain. Nous appelons à la mise en place d'une formation spécialisée pour les évaluateurs, axée sur les liens entre les transferts d'armes et les violences basées sur le genre, ainsi qu'à la consultation obligatoire des organisations de défense des droits des femmes à chaque étape du processus d'évaluation. nous souhaitons l'établissement d'indicateurs spécifiques permettant de mesurer, de façon rigoureuse, les risques de violences sexuelles, afin de garantir une réponse adaptée et efficace à ces défis.

### **Contribution de la République Centrafricaine (Nos réalisations depuis 2015)**

Depuis 2015, la République Centrafricaine a accompli des avancées notables dans la lutte contre la prolifération des armes classiques et le respect de ses engagements internationaux. Un cadre juridique solide a été établi avec l'adoption de la Loi n°20.021 du 7 août 2020 portant sur le régime général des armes classiques. La Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre (COMNAT-ALPC) est pleinement opérationnelle depuis 2017 et a été réorganisée en 2024 afin de renforcer son efficacité. Par ailleurs, des efforts soutenus ont permis la collecte de 250 armes et d'environ deux millions de munitions, contribuant ainsi à la sécurité nationale et régionale. Enfin, la République Centrafricaine s'engage à poursuivre la soumission régulière de ses rapports annuels, à assurer la mise en œuvre intégrale du Plan d'Action National 2024-2028, et à partager son expérience avec les États voisins n'ayant pas encore adhéré au Traité sur le Commerce des Armes.

### **Conclusion et appel à l'action**

Monsieur le Président, la République Centrafricaine ne ménagera aucun effort pour remplir ses obligations au titre du Traité. Nous proposons que cette Conférence adopte des mesures concrètes pour :

- Renforcer l'évaluation des risques dans les missions de paix
- Améliorer la transparence sur les pertes d'armement
- Standardiser les critères d'évaluation de l'article 7
- Augmenter l'assistance aux États fragiles
- Intégrer systématiquement la perspective de genre
- Promouvoir l'universalisation en Afrique

Nous sommes convaincus que seule une action collective, solidaire et résolue nous permettra d'atteindre notre objectif commun : un monde plus sûr, où le commerce des armes est strictement et efficacement régulé pour le bien de toute l'humanité.

**Je vous remercie.**

République Centrafricaine  
CEP11 du TCA - Août 2025